

Permanence ATELIER DALO

Genèse du projet

Le Collectif « Dessine-moi un logement » a constaté que peu de personnes avaient recours à la loi DALO malgré des situations visées par la loi rencontrées sur le terrain. La loi sur le Droit Au Logement Opposable est récente, complexe et semble mal connue.

Dans le cadre de sa manifestation annuelle 2011, le Collectif décide de proposer une demi-journée de formation sur la loi DALO.

Le bilan de son action l'amène à envisager, en 2012, la création d'un « Atelier DALO » :

Une action ancrée sur le terrain, s'inscrivant dans une dynamique de réseau et répondant à un besoin identifié par les professionnels et les responsables associatifs.

Le Collectif « Dessine-moi un logement »

Créé en 2009, il rassemble des associations locales autour de projets communs en faveur du respect du droit au logement.

En 2012, participent au Collectif :

- × UDAF de la Haute-Vienne
- × Secours Catholique Limousin
- × Habitat et Humanisme Limousin
- × Société Saint Vincent de Paul
- × Maison des Droits de l'Homme
- × Ma Camping 87
- × HALEM
- × MRAP Limoges Haute-Vienne
- × Association des Sans-Papiers de la Haute-Vienne

Ce que la permanence n'est pas

- Une agence immobilière
- Un service d'aide financière
- Un service proposant une offre de logement ou d'hébergement

Ce projet est soutenu par la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.



Objectifs

- Permettre aux personnes confrontées à un problème de logement ou d'hébergement d'accéder à leurs droits.
- Créer un lieu ressource et d'expertise destiné aux professionnels et bénévoles associatifs.

Missions de l'« Atelier DALO »

- ▶ Accueillir et accompagner les personnes visées par la loi DALO tout au long de la procédure.
- ▶ Accueillir et orienter les personnes, dont la situation ne relève pas des compétences de l'« Atelier DALO », vers un relais adapté à leur situation.
- ▶ Informer les professionnels et bénévoles sur ces points spécifiques.
- ▶ Développer un réseau local d'acteurs couvrant l'ensemble des problématiques liées au logement.

Une permanence d'accueil sur rendez-vous

assurée par des bénévoles formés.

**Le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00,
au sein de
la Maison de la Justice et du Droit
38 rue Rhin et Danube,
à Limoges - Beaubreuil.**

Prendre rendez-vous auprès de la MJD

 **05 55 04 04 05**

Pour accéder à la MJD

Autoroute A20, sortie 29

Bus n°10